

## ANNEXE : Structure de co-coordination de la TGFM

L'équipe de coordination de la TGFM est composée de 6 personnes qui relèvent du Comité de coordination (Coco - notre conseil d'administration). En collaboration avec les autres membres de l'équipe de coordination, chaque personne co-coordonnatrice et organisateur·ice communautaire est responsable de quatre (4) dossiers :

- **Un (1) dossier lié à la gestion interne** parmi les suivants :
  - **Communications** (à combler)
  - **Ressources humaines** (à combler)
  - Soutien au Coco
  - Finances
  - Vie associative
  
- **Trois (3) dossiers en organisation communautaire** parmi les suivants :
  - Droit à la ville
  - Droit au logement
  - Profilages
  - Inclusion
  - Mobilité
  - Santé
  - Ententes sectorielles

### Présentation schématisée

#### Dossiers internes

Communications	Personne 1 ou 2	Personne 6	Finances	Personne 4	Personne 6
Ressources humaines	Personne 1 ou 2	Personne 6	Vie associative	Personne 5	Personne 6
Soutien au Coco	Personne 3	Personne 6			

#### Dossiers en organisation communautaire (voir [planification stratégique](#) pour plus de détails)

Droit à la ville	Personne 1 ou 2	Personne 5	Mobilité	Personne 1 ou 2	Personne 4
Droit au logement	Personne 3	Personne 4	Santé	Personne 1 ou 2	Personne 3
Profilages	Personne 1 ou 2	Personne 3	Ententes sectorielles	Personne 1 ou 2	Personne 4
Inclusion	Personne 1 ou 2	Personne 5		Personne 6	